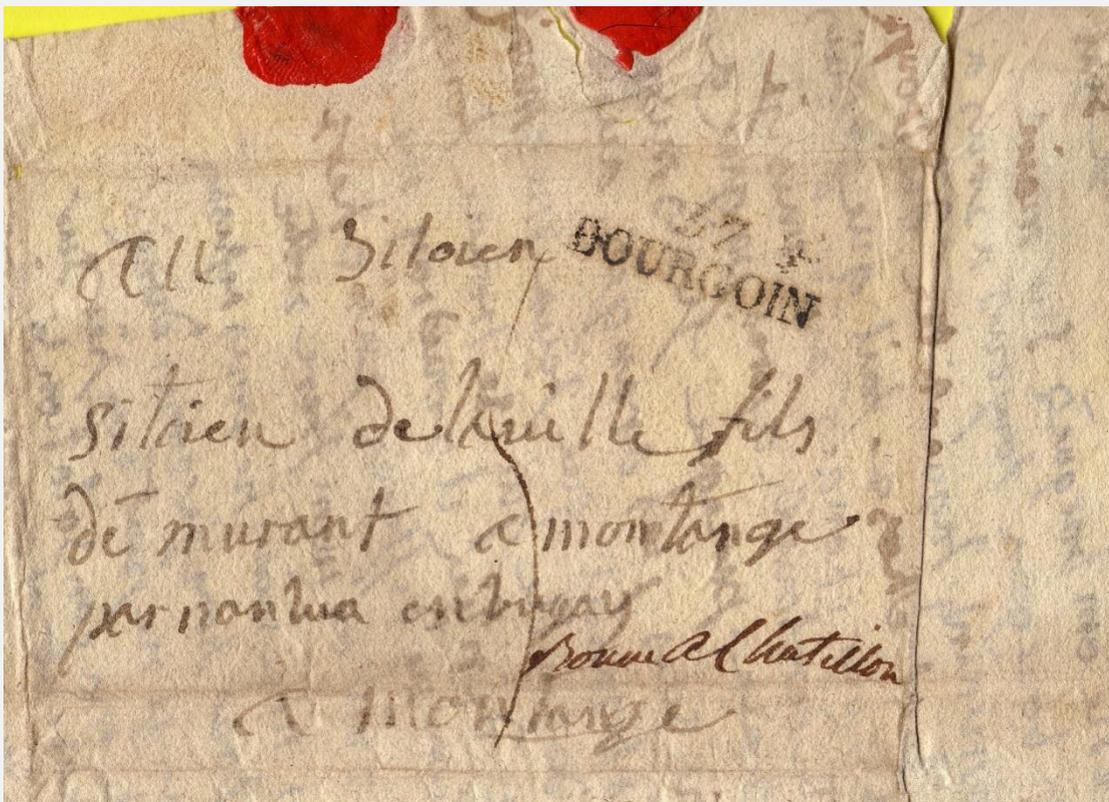


2 juillet 1794 :

Lettre de Mme Veuve Guillaud, née Delaville, sœur de Barthélémy Delaville et tante de Jean Baptiste.



**Lettre**, de SAINT CHEF, de la vve GUILLAUD DELAVILLE au sitoien (sic) DELAVILLE fils, à MONTANGE, contenant quittance de 4 assignats de 50 livres.

Elle pense le voir, malgré les charges qu'il a d'une grosse famille et de maire; elle s'inquiète de l'indisposition de son propre frère et de la femme de son neveu. Elle est malade à SAINT CHEF et ne marche qu'avec un bâton; elle a quitté BOURGOIN depuis 16 mois, mais va y retourner; les fils de MIEGE sont à la guerre, Joseph embarqué sur "mair"; MIEGE est parti; sa soeur MIEGE embrasse son neveu; le testament de son mari donne tout à ses beaux-fils qui veulent lui faire perdre sa pension; tout est cher; la résine et la tisane de grapotte ne soignent pas ses maux. (Deux cachets, brisés, de cire rouge, non armoriés, portant l'empreinte d'un doigt ayant écrasé la cire).

Mon cher neveu

J'ay reçu votre lettre mes exattement on  
aitait renfermez quatre assignat de 50 livres  
qui font deux cent liure hors que j'auray le  
plaisir de vous voir comme vous me le faites  
esperer par votre lettre d'atiz du 10 janvier  
nous nous arangeront je presume bien cher  
neveu étant pere d'une grosse famille un  
train de domestique aux equar a la charge de  
maire que vous avez que vous n'este pas sans  
occupation cette charge demain que vous avez  
cher neveu et en tel bonne main par les  
qualitez dont je vous conais partager qui est  
la droiture la probitez bequitez bonne  
pouvoit pas mieu choisir je suis des plus  
mortifié de l'indisposition de mon frere et  
de maniere votre femme je pris de  
seigneur que ce la n'ay pas des suille je  
suis toujours acablé <sup>de douleur</sup> et me suis fait conduire  
a saint ches pour me mettre dans le genre  
cela ne m'arien fait son mat or donner  
grandre de resine de grapotte en tisane de  
lume du fait vous un moy que je prend  
ce cette tisane et suis toujours la même a  
ne pouvoit marcher que un baton

juger de mon ennuy, les deux fils de miege sont  
ala guerre yoseph cette em barquer sur main  
jay resté 10 moy a bourgoin toujours a vous a  
fandre cela a ete quuain, laquantite de troupe  
et la cherté de tout chose fait que j'esuis  
venu a saint chef pour changer d'air, mais je  
ny resteray pas je compte de retourner apres pague a  
bourgoin si dieu le veut, parique j'ais mes  
meuble et que je ne suis pas arangé avec  
les guillaud le testament que jeus mon marie  
fait nest pas bon de sorte que jeus mon marie  
partagent il ma port de rien il voudray me  
faire perdre ma portion ne differer pas a cherz  
neveux de venir me voir ou mon frere votre  
presence me sera tres necessaire ne vous refusez  
pas a ma demande pour bon je vous diray  
de bouche pour a que je ne peut com pier sur  
le papies a era toute ma consolation si je  
plus avoir cette agrement et comme celle  
de met croire que je suis avec a bacherment  
vauu guillaud de taillie

shintchet est fourez  
1474  
Ma sœur miege et moy vous embrasse tous  
miege et j'aity pour bene et grenolle on ne peut  
point duon de contraindre luy  
ne manque pas de venir a vous a tous a saint  
chef et nous iront a bourgoin pour prendre  
des arangimon a dieu je suis bien on s'uis